

FICHE NAVETTE ASSOCIATION SPORTIVE
Adhésion à l'association sportive du collège Guy de Maupassant

La nouvelle saison sportive du l'AS 2025-2026 du collège Maupassant commence. Si l'association sportive a lieu en dehors des cours (le mercredi après midi), l'équipe des professeurs d'EPS qui en assure l'encadrement et l'animation, tient à rappeler certains points importants.

Tout élève, quels que soient ses capacités physiques, origine sociale, âge, sexe, peut s'inscrire à l'association sportive de son choix. Il peut choisir l'activité de son choix.

L'association sportive n'est pas un lieu de non-droit, bien au contraire. Comme le règlement intérieur du collège, les élèves s'inscrivant à l'association sportive ont des droits et des devoirs. Il doit néanmoins arriver à l'heure à son entraînement ou à l'heure de sa convocation lorsqu'il y a match. Il respecte le règlement instauré par le ou les professeurs EPS responsables, respecte les règles de l'activité sportive, le matériel utilisé et veille à avoir un comportement fair-play lors des entraînements et des rencontres. Les professeurs, s'ils ont en charge l'entraînement et les compétitions, ne sont pas responsables des objets de valeur. Nous préconisons très fortement aux élèves de ne pas amener d'objets de valeur. L'élève qui s'inscrit, veille à prévoir un temps et une tenue sportive (chaussures lacées) pour se changer : des vestiaires sont à sa disposition. L'élève ne doit jamais se soustraire à la surveillance des adultes les encadrants. En outre, et nous veillons à insister cette année sur les points suivants : un comportement inadmissible (manque de respect flagrant/bagarre/dégradation du matériel), un nombre de retards jugé trop conséquent par l'équipe eps ou le manque d'aide ou l'absence d'aide à l'installation et à la désinstallation du matériel de manière récurrente peuvent entraîner l'exclusion de l'élève inscrit sans remboursement et des sanctions de la part de l'établissement. L'élève exceptionnellement absent veillera à justifier son absence par un mot la semaine suivante au minimum, et au mieux, signaler au plus vite cette absence en allant voir les professeurs pour leur permettre d'anticiper cette absence.

L'élève **veille à regarder le panneau AS** à l'intérieur du collège, pour prendre considération des informations qui lui sont destinées, notamment en ce qui concerne le lieu et les dates de compétitions y compris la veille d'une compétition ou d'un entraînement pour s'assurer qu'il n'y a pas de modifications. Lors des déplacements en dehors de la ville de Houilles, des déplacements en car sont prévus pour les élèves du collège. Quelques informations seront sur une sur le site internet du collège maupassant.

Il sera fait un appel à chaque séance d'association sportive et, en cas d'absence de votre enfant, l'absence sera signalée. En s'inscrivant, la famille de l'élève accepte l'autorisation des photos/vidéos le jour des entraînements et des compétitions. Ces dernières restent à l'intérieur du collège et ne sont jamais transmis et diffusées sur internet. En s'inscrivant la famille autorise l'enfant à quitter seul le lieu d'entraînement (et de compétition lorsque celle-ci se déroule dans la commune de Houilles) à la fin de son entraînement ou de ses matchs. Durant les déplacements et l'ensemble des activités proposées, les élèves inscrits et à jour de leur cotisation sont couverts par l'assurance MAIF contractée par l'association sportive. Les parents sont cependant invités à prendre une assurance « responsabilité civile ». Si la famille souhaite une assurance complémentaire, celle-ci doit s'adresser au plus vite aux enseignants d'eps. Le montant de la cotisation comprend une assurance de base contractée auprès de la MAIF par nos soins. Lors d'un déplacement en car ou trains, les élèves restent sous la responsabilité soit d'un professeur d'EPS du collège, soit un professeur d'EPS d'un autre établissement du district, soit de toute personne adulte agréée et ceci sans interruption tout au long du créneau horaire prévu. Pour les entraînements, les élèves se rendent directement sur les installations sportives par leurs propres moyens. A la fin des horaires d'entraînement, les élèves ne sont plus sous la responsabilité du professeur. **Le paiement PASS+ est possible mais uniquement en totalité de la cotisation soit 25 euros.** De nombreuses familles ont malheureusement l'année dernière souvent payé de la manière suivante : 20 euros en PASSPLUS avec un chèque de 5 euros compliquant fortement la gestion des comptes de l'association. L'élève doit valider uniquement un coupon « passplus » de 25 euros **OU** un chèque de 25 euros.

Cochez le sport que votre enfant choisit :

	Tennis de table
	Badminton
	Gymnastique
	Futsal
	handball
	<u>basket</u>

Papiers indispensables pour s'inscrire :

- Soit un **chèque** de 25 euros à l'ordre de « Association sportive du collège Maupassant » avec nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève et sport pratiqué marqués derrière le chèque (l'argent en liquide n'est pas accepté) soit une validation de PASSPLUS de 25 euros (aucune combinaison de PASSPLUS et chèque ne sera acceptée)
- La fiche navette que vous êtes en train de lire remplie et signée par le responsable légal **ET** l'élève : sur le recto de cette feuille se trouve un questionnaire médical à remplir : si toutes les réponses sont négatives, l'élève mineur pourra participer sans certificat médical. Si une des questions s'avère positive, un certificat médical sera indispensable.

Je soussigné (NOM de la mère, père, représentant légal).....

Autorise mon enfant..... né(e) le (date de naissance)...../...../.....qui est dans la classe de

Adresse :

- autorise mon enfant à se rendre au lieu de rendez-vous à l'heure prévue par le panneau AS lors des déplacements en car en dehors de la ville de Houilles
- autorise mon enfant à participer aux activités de l'Association sportive et à se rendre seul ou avec ses camarades sur le lieu d'entraînement prévu et à quitter cette installation à la fin de l'entraînement
- autorise mon enfant à être pris en photos ou en vidéo avec pour un unique affichage au collège (rien sur internet)
- interdit mon enfant à pratiquer l'AS s'il est dispensé en EPS
- autorise mon enfant à partir seul de l'installation sportive à la fin de l'entraînement ou d'un retour de compétition sur Houilles.
- Lors des rares compétitions nécessitant de prendre le train avec les enseignants eps encadrants, autorise mon enfant à rentrer chez lui seul en fin de journée en partant à pied de gare de Houilles
- Autorise le professeur responsable à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité

Numéro (s) de téléphone en cas d'urgence.....MAIL :

Signature de l'élève

Signature du responsable légal

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.